

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-550 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2016-341**

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 2 mars 2026, le conseil a adopté le règlement suivant:

*Règlement numéro 2025-550 modifiant le règlement de zonage
2016-341*

QUE le règlement vise, notamment, à :

- La grille de spécifications de la zone 303-M est modifiée en remplaçant l'usage 131. Habitation multifamiliale isolée d'au plus 6 logements par bâtiment par l'usage 131. Habitation multifamiliale isolée d'au plus 8 logements par bâtiment.

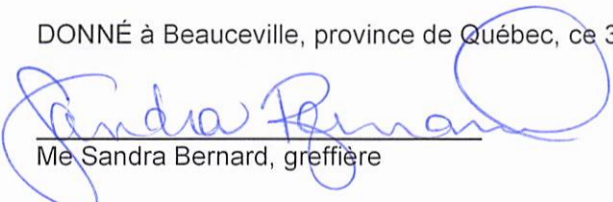
QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- Avis de motion : 17 novembre 2025
- Adoption du 1^{er} projet de règlement : 1^{er} octobre 2025
- Avis public d'une assemblée de consultation (internet) : 8 janvier 2026
- Avis public d'une assemblée de consultation (journal) : 14 janvier 2026
- Tenue de l'assemblée publique de consultation : 2 février 2026
- Adoption du second projet de règlement : 2 février 2026
- Avis aux personnes habiles à voter pour les demandes de tenue de registre : 16 février 2026
- Demande(s) reçues : 0 (zéro)
- Adoption du règlement final : 2 mars 2026
- Certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre : 23 mars 2026

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 30 mars 2026.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 30 mars 2026.

Signé le 30 mars 2026, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière